

Un document administratif au service de la pastorale :

Le Dossier administratif en vue du mariage (« M1 »)

Au moment où la « saison des mariages » touche à sa fin (octobre !), la Chancellerie diocésaine propose une journée d'étude sur le *Dossier administratif en vue du mariage* (document « M1 » aux éditions Paroi-Service).

Bien connu des prêtres, diacres et animateurs CPM qui préparent les fiancés comme des secrétaires de paroisses qui remplissent les registres, ce document administratif en vue du mariage a-t-il toute sa place dans notre pastorale ? Ses 15 rubriques n'ont-elles jamais été pour nous sources de questions ?

Les Dossiers administratifs matrimoniaux sont des occasions fréquentes de contacts entre les paroisses et la chancellerie, entre les prêtres, diacres et secrétaires de paroisse et le chancelier et ses collaborateurs.

Voulu par l'Église, conservé précieusement à la paroisse,... ressorti parfois à la demande de l'Église après quelques années (« nullité des mariages »), le Dossier de mariage est le témoin d'une préparation qui s'étend sur plusieurs mois, pour les fiancés comme pour ceux qui les préparent. Secrétaires de paroisses, diacres, prêtres, chancelier... nous sommes tous concernés par ce document administratif bien particulier.

Cette journée est faite pour nous aider à mieux comprendre comment le « M1 », document administratif, de droit canonique (le droit de l'Église), est vraiment au service de notre action pastorale : non un obstacle à la pastorale, mais un atout pour celle-ci. Non une entrave à nos pratiques, mais un outil pour un chemin de foi !

Père Jean-Charles Flachaire

Journée de formation mardi 13 octobre 2015, de 10 h. à 16 h. chez les Pères du Sacré-Cœur à Issoudun

Cette journée de formation sera animée par les **Pères Stéphane Jeanson** - chancelier du diocèse de Tours - et **Jean-Charles Flachaire**, chancelier du diocèse de Bourges.

Exposés et travail personnel et de groupe (cas pratiques) alterneront. Le *Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements* (1994), que toutes les paroisses ont déjà, sera utilisé.

Cette journée est destinée aux secrétaires paroissiaux, animateurs des CPM, diacres, prêtres.

Contact : Père Jean-Charles FLACHAIRE, 02.48.23.12.90 notaires-chancellerie@diocese-bourges.org

----- ✂ -----

S'inscrire **avant le 28 septembre 2015** auprès de la Chancellerie diocésaine
Archevêché de Bourges - 4 avenue du 95^{ème} de Ligne - 18000 Bourges

NOM :Prénom :
Paroisse :

.....

Tél :Courriel :

Participera à la rencontre du mardi 13 octobre 2015 à Issoudun (10h-16h)

- prendra un repas (règlement de 18 € sur place)
- apportera un pique-nique